

### FICHE N° 3

#### **- NATURE DU PHENOMENE : Glissement lié aux travaux miniers** (secteur LE VILLARET)

Phénomène potentiel, intensifié prévisible faible (désordres superficiels susceptibles de concerner la verse située à la sortie de la galerie de LA TANNERIE).

*Dispositif de protection* : Aucun.

#### **- PRESCRIPTION D'URBANISME : Zone constructible.**

L'aménagement et l'extension du bâti existant, ainsi que la réalisation de bâtiments nouveaux sont autorisés. Des recommandations sont proposées, de façon à protéger le bâti et ses occupants des conséquences pouvant être induites en cas d'occurrence du phénomène.

#### **- MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLES :**

##### **↳ Recommandation pour tout bâti :**

- Adaptation constructive du bâtiment de façon à assurer la sécurité du bâtiment et de ses occupants vis-à-vis du risque de déformations du sol et du sous-sol.